



Séance du Conseil Municipal
En date du 15 juin 2020

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal s'est réuni au Centre Sportif du Val de Vienne à Aix-sur-Vienne, selon convocation en date du 09 juin 2020, sous la présidence du Maire Monsieur René ARNAUD, Madame Aurélie CLAVEAU étant secrétaire de séance.

Présents :

Monsieur René ARNAUD, Monsieur Claude MONTIBUS, Madame Aurélie CLAVEAU, Monsieur Jean DU BOUCHERON, Madame Marie-Claire SELLAS, Monsieur Patrice POT, Madame Florence LE BEC, Monsieur Yves JASMAIN, Madame Monique LE GOFF, Monsieur Serge MEYER, Monsieur François VENEL, Madame Catherine FEVRIER, Madame Christiane GADAUD, Monsieur Patrick BENAYOUN, Madame Marie-Annick D'ARDAILLON, Marie-Christine BONNETAUD, Monsieur Xavier ABBADIE, Madame Christelle THORÉ, Monsieur Marc LIEBSCHUTZ, Madame Stéphanie MERCIER, Monsieur Nicolas ANDRIEUX, Madame Amanda SABOURDY, Monsieur Laurent THARAUD, Monsieur Alain FONDANECHÉ, Madame Martine POTTIER, Madame Angélique COUTURIER, Madame Béatrice BOTHIER, Monsieur Cyrille PARRE

Représentés : Monsieur Guy MARISSAL par Monsieur Claude MONTIBUS

Secrétaire de séance : Madame Aurélie CLAVEAU

Monsieur René ARNAUD « ... *Bonsoir à tous. A partir du moment où nous avons des distances de sécurité ou de distanciation, si vous souhaitez poser votre masque tant que vous ne vous déplacez pas ce sera peut-être plus agréable. C'est le premier Conseil Municipal de cette mandature où nous nous retrouvons presque tous. Il y a une personne qui est excusée et qui a donné pouvoir. Je souhaitais saluer la présence de Monsieur Cyrille PARRE puisque Monsieur Jean-Marie FARGES nous a annoncé au premier Conseil Municipal qu'il démissionnait en nous indiquant les raisons qui sont fort compréhensibles et Madame Hélène BATAILLE que nous avons sollicitée, qui était la suivante sur la liste, nous a dit qu'elle démissionnait. Comme cela s'est passé entre les deux Conseils Municipaux, nous avons fait appel à Monsieur PARRE, donc bienvenue parmi nous. Nous sommes au complet sachant que Madame Béatrice BOTHIER, qui est en face de vous, était la suivante sur la liste suite à la démission de Madame Marie-Noëlle DUMOND que j'avais annoncé lors du dernier Conseil Municipal. Nous sommes donc dans une configuration de Conseil Municipal enfin établie. Je remercie l'ensemble de mes collègues qui ont accepté la dernière fois, sans doute à contre cœur, de donner pouvoir puisque nous étions dans une salle où nous ne pouvions pas être plus de 15. Je tiens à remercier le Président de la Communauté de Communes du Val de Vienne qui nous a prêté le centre sportif dans lequel s'est déroulé, un certain nombre d'entre vous était présents, le premier Conseil Communautaire. Le prochain, le 18 juin se déroulera également ici. C'est un échange de bon procédé puisque nous réalisons les réunions du Bureau communautaire au Centre Prévert avec la-aussi la possibilité d'avoir des mesures de distanciation ... »*

Monsieur René ARNAUD demande aux membres du Conseil Municipal si quelqu'un s'oppose au choix de Madame Aurélie CLAVEAU comme secrétaire de séance.

Monsieur René ARNAUD « ... *Si vous êtes sur mon côté droit ou gauche, je n'ai pas une vision très nette donc si vous souhaitez prendre la parole ou manifester, faites- le bruyamment s'il vous plaît de façon à ce que je puisse vous donner la parole ... »*

Aucune remarque n'étant formulée Madame Aurélie CLAVEAU procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Monsieur René ARNAUD demande à l'Assemblée si des remarques ou des compléments sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 25 mai 2020.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé.

Monsieur René ARNAUD « ... *Vous avez dû recevoir, sous forme informatique, les fichiers correspondants aux marchés que j'ai signé depuis la dernière fois dans le cadre des délégations qui m'ont été données. Est-ce qu'il y a des questions sur ces marchés ? Sachant que vous avez le marché restaurant scolaire sur lequel, me semble-t-il, il ne doit pas y avoir de grosses sommes puisque la plus grosse c'est 474,58 €, le seuil étant 4 000 € HT. Ce que j'avais dit lors du premier Conseil Municipal c'est que nous vous donnions l'ensemble des marchés et nous ne nous attarderions que sur ceux qui dépassent 4 000 € TTC ... »*

LISTE DES MARCHES EN PROCEDURE ADAPTEE SUPERIEURS OU EGAUX A 4 000 EUROS HT
Signés par le Maire depuis le Conseil Municipal en date du 25 mai 2020
Délégation de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
(Délibération n°2019/30)

BUDGET PRINCIPAL

ADGE DIV		ADM GENER Divers		14 886,72 €	
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Montant TTC
19/05/2020	E2020000226	FRE DE MASQUES CHIRURGICAUX	ICOMIA	0200 60632	1 900,00 €
19/05/2020	E2020000228	MATERIEL POUR CONFECTION DE MASQUES EN TISSU	BRODEUSES	0200 60632	46,60 €
26/05/2020	E2020000254	MATERIEL POUR CONFECTION DE MASQUES EN TISSU	BRODEUSES	0200 60632	234,00 €
26/05/2020	E2020000256	FOURNITURE DE LINGETTES DESINFECTANTES	LANGUEDOC	0200 60632	1 101,12 €
26/05/2020	E2020000260	FOURNITURE DE MASQUES REUTILISABLES	FULL ACE	0200 60632	11 605,00 €

ADGE FRES		ADM GENER Fournitures administ		1 364,55 €	
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Montant TTC
19/05/2020	E2020000244	FOURNITURES DE BUREAU	FABREGUE	0200 6064	1 364,55 €

ADGE INF		ADM GENER Informatique		1 406,36 €	
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Montant TTC
19/05/2020	E2020000243	CARTOUCHES D'ENCRE POUR IMPRIMANTES	ACIPA	0206 6064	1 406,36 €

AMURBVOIR		AMENAGEMENTS URBAINS VOIRIE re		10 125,00 €	
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Montant TTC
19/05/2020	E2020000247	LOCATION MATERIEL TX AIRE DE TRI DECHETS CTM ET AMENAGEMENT ABORDS PLATEAU GRANGETTES	SOLOMAT	8220 6135	10 125,00 €

ASSAINISSE		ASSAINISSEMENT		4 038,40 €	
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Montant TTC
19/05/2020	E2020000227	FOURNITURE DE POLYMERE POUR STATION D EPURATION	BOUES	0200 60632	3 447,00 €
19/05/2020	E2020000231	BILAN EPURATOIRE COMPLET MAI 2020 STATION D EPURATION	TP LGESMUN	0200 615228	246,70 €
26/05/2020	E2020000261	POLYMERE POUR STATION	BOUES	0200 60632	344,70 €

BATI CTM		BATIMENTS CentreTechniqueMunic		1 623,00 €	
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Montant TTC
19/05/2020	E2020000230	VIDANGE DES 2 SEPARATEUR HYDROCARBURES ET CUVE STOCKAGE HUILE VIDANGE ANCIENNE CHAUDIERE CTM	ABEILLE	8222 61558	1 623,00 €

CTM BAT		CTM Gest° Technique Patrimoine		2 924,25 €	
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Montant TTC
19/05/2020	E2020000223	MATERIEL REPARATION CHAUFFE EAU MOBIL HOME CAMPING	BROSSETTE	950 60632	198,38 €
19/05/2020	E2020000224	MATERIEL POUR TRACAGE DES JEUX COUR ECOLE ELEMENTAIRE	TOLLENS	212 6068	122,47 €

26/05/2020	E2020000258	MATERIEL ELECTRIQUE STOCK SCE GEST TECH PATRIMOINE	CGE	0202 60632	2 603,40 €
------------	-------------	---	-----	------------	------------

CTM ESV	CTM Secteur Espaces Verts		1 130,40 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Montant TTC
19/05/2020	E2020000229	CARBURANT SCE ESPACES VERTS	MARLIM	823 60622	1 130,40 €

CTM MEC	CTM Gest°entretien mat techniq		1 839,18 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Montant TTC
19/05/2020	E2020000233	MATERIEL REPARATION NACELLE CENTRE CULT PREVERT	BEAUBELIOU	314 60632	46,37 €
19/05/2020	E2020000234	MATERIEL STOCK SCE GEST ENTRETIEN MAT. TECHNIQUE	BEAUBELIOU	0201 60632	27,65 €
19/05/2020	E2020000236	MATERIEL STOCK REP. VEHICULES SCE GEST ENTRE MAT. TECHNIQUE	DIES ELEC	0201 60632	132,50 €
19/05/2020	E2020000237	MATERIEL REP BALAYEUSE SWINGO SCE VOIRIE	EUROPE SER	8220 60632	653,14 €
19/05/2020	E2020000238	MATERIEL REP FOURGON MASTER SCE VOIRIE	BOISSOU	8220 60632	406,49 €
19/05/2020	E2020000239	MATERIEL STOCK REP VEHICULES SCE GEST ENTR MAT TECHNIQUE	MOULINJEUN	8220 60632	336,30 €
19/05/2020	E2020000240	MATERIEL STOCK REP VEHICULES	MOULINJEUN	0201 60632	94,12 €
19/05/2020	E2020000241	MATERIEL REP FOURGON CONNECT SCE GEST TECH DU PATRIMOINE	WELDOM AIX	0202 60632	13,34 €
19/05/2020	E2020000242	MATERIEL POUR SCE GEST ENTRE MAT TECHNIQUE	WELDOM AIX	0201 60632	129,27 €

CULT BIB	CULTURE Point Bibliothèque		51,90 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Montant TTC
19/05/2020	E2020000232	ABONNEMENT A SCIENCE ET VIE JUNIOR BIBLIOTHEQUE	SCIENCE	321 6182	51,90 €

EQTECHCTM	EQUIP TECHNIQUES CENTRE TECHNI		46 518,75 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Montant TTC
19/05/2020	E2020000222	ACO GOURDES ISOTHERMES SERV TECHNIQUES	TOUT POUR	020 2188	483,84 €
19/05/2020	E2020000248	MATERIAUX AMENAGEMENT AIRE DE STOCKAGE TRI DES DECHETS CTM	DEMUSSI	0200 60632	35 183,91 €
19/05/2020	E2020000247	LOCATION MATERIEL TX AIRE DE TRI DECHETS CTM ET AMENAGEMENT ABORDS PLATEAU GRANGETTES	SOLOMAT	0200 6135	10 125,00 €
19/05/2020	E2020000249	TRANSPORT PELLE A CHENILLES AMENAGEMENT AIRE DE STOCKAGE TRI DECHETS CTM	FAUCHER T	8220 6241	726,00 €

EQTECHESV	EQUIP TECHNIQUES ESPACES VERTS		1 830,00 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Montant TTC
26/05/2020	E2020000262	DESHERBEUR THERMIQUE SERVICE ESV	LIMAGRI	823 2158	1 830,00 €

EQRBECPU	EQUIP URBAINS ECLAIRAGE PUBLIC		11 526,00 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Montant TTC
22/05/2020	E2020000252	FEUX TRAFIC RN21/MENDES FRANCE - CONTROLEUR FEUX + VISU PIETONS	MAXENERGY	814 2152	11 526,00 €

GESTPRIMA I	GESTIONNAIRE Ecole primaire		2 936,69 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Montant TTC
19/05/2020	E2020000245	PRODUITS D ENTRETIEN GEST DES ECOLES	PROMANET	212 60631	784,32 €
19/05/2020	E2020000246	PRODUITS D ENTRETIEN GEST DES ECOLES	SODICO	212 60631	768,24 €
19/05/2020	E2020000250	PRODUITS DESINFECTIIONS GEST DES ECOLES	PROMANET	212 60631	278,40 €
19/05/2020	E2020000251	PRODUITS D ENTRETIEN GEST DES ECOLES	ORAPI	212 60631	247,25 €
26/05/2020	E2020000259	MATERIEL (GANTS ET BLOUSES) GESTIONNAIRE DES ECOLES	MONTEIL	212 60632	858,48 €

SCOL ELE	SCOLAIRE Ecole élémentaire		102,00 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Montant TTC
19/05/2020	E2020000225	ANALYSES EAU CHAUDE SANITAIRE ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE	TP LGESMUN	212 65888	102,00 €

SCOL MAT	SCOLAIRE Ecole maternelle		102,00 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Montant TTC
19/05/2020	E2020000225	ANALYSES EAU CHAUDE SANITAIRE ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE	TP LGESMUN	211 65888	102,00 €

SPOLOI STA	SPORT ET LOISIRS Stade		9 454,10 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Montant TTC
26/05/2020	E2020000253	REPRISE DEFORMATIONS SUR TERRAIN FOOTBALL STADE	CMCTP	412 61521	9 356,60 €
26/05/2020	E2020000255	GAZON SUITE REPRISE DEFORMATIONS STADE	PHM	412 61521	97,50 €

VOIR VOI	VOIRIE Voirie communale		2 724,36 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Montant TTC
26/05/2020	E2020000257	REPLACEMENT POTEAU INCENDIE RUE DE LOSMONERIE	SAUR	8220 615231	2 724,36 €

BUDGET RESTAURANT SCOLAIRE

REST DOMIC	Restaurant Scolaire Repas à do		263,27 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Montant HT
19/05/2020	E2020000032	BARQUETTES POUR SERVICE REPAS A DOMICILE	USAGUNIC	610 60632	263,27 €

REST GGE	Restaurant scolaire Gestion Gé		986,96 €		
Date	Numero	Libellé écriture	Tiers	Imputation	Montant HT
19/05/2020	E2020000033	MATERIEL POUR RESTAU	MONTEIL	251 60632	54,65 €
26/05/2020	E2020000035	VETEMENTS DE TRAVAIL	MONTEIL	251 60636	474,58 €
26/05/2020	E2020000036	VETEMENTS DE TRAVAIL	VETEMENTS	251 60636	217,30 €
26/05/2020	E2020000034	REPARATION FOUR FRIMA	AXIMA	251 61558	240,43 €

Monsieur René ARNAUD « ... J'évoquais tous les marchés conséquents. Bien évidemment si vous souhaitez des informations sur tel ou tel marché n'hésitez pas. Nous vous donnerons, avec Madame DELAGE pour les services techniques, tous les éléments. Si vous souhaitez plus de détails, nous pouvons toujours nous rencontrer et voir sur place en quoi cela consiste ... »

☛ Redevance de fonctionnement R1 GAZ – Exercice 2020

Monsieur Yves JASMAIN rappelle que selon l'article L.2333-84 du Code Général des Collectivités Territoriales, « les tarifs des redevances dues aux Communes en raison de l'occupation de leur domaine public par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz et par les lignes ou canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz, sont arrêtés par délibération de la Collectivité Territoriale en accord avec l'exploitant de l'ouvrage... ».

Le cahier des charges du contrat de concession de distribution publique de gaz prévoit, dans son article 5, le paiement d'une redevance de concession dite « de fonctionnement ».

Celle-ci est calculée à partir des longueurs de réseau gaz et de la population communale publiée au dernier recensement (longueur réseau au 31 décembre 2019 : 45,638 km, population : 5 916 habitants).

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la redevance de fonctionnement R1 GAZ pour l'année 2020 à 3 885,22 € et précise qu'un titre de recette sera émis à l'encontre de GrDF Sud-Ouest Délégation Concessions 16 rue Sébastopol BP 18510 - 31685 TOULOUSE cedex.

Monsieur René ARNAUD « ... Pour les nouveaux élus, ce sont des délibérations que vous verrez régulièrement puisque les concessionnaires nous versent une modique somme. Y-a-t-il des demandes de précision ? ... »

Vote : 29 pour.

☛ Redevance due pour le passage sur le Domaine Public des réseaux France Telecom pour l'année 2020

Monsieur Xavier ABBADIE rappelle que le Conseil Municipal doit fixer chaque année, le montant des redevances dues par les opérateurs de télécommunications.

En application du décret du 27 décembre 2005, les montants des redevances fixées par le gestionnaire du domaine doivent tenir compte « De la durée de l'occupation, de la valeur locative, de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le pétitionnaire ».

La RODP d'une année est établie sur le patrimoine de l'année précédente.

Les montants pour le calcul de la redevance 2020 sont les suivants :

- 55,54 € le km d'artères aériennes
- 41,66 € le km d'artères souterraines
- 27,77€ le m² d'emprise au sol

Le Conseil Municipal valide l'inventaire des réseaux Orange – Unité Infrastructure Réseau de Limoges, tel qu'il est indiqué :

- o 41,981 km d'artères aériennes
- o 68,035 km d'artères souterraines
- o 2,50 m² d'emprise au sol

- fixe le montant des redevances dues par les opérateurs de communication pour l'année 2020 à :

	Infrastructure souterraine	Infrastructure aérienne	Autres installations au sol
Domaine public routier Voirie communale et autres	2 331,62 €	2 834,34 €	69,42 €

- précise qu'un titre de recette d'un montant de 5 235,38 € sera émis à l'encontre de Orange pour le paiement de la redevance d'occupation au titre de l'année 2020.

Vote : 29 pour.

☞ Convention pour la confection de repas – Mico-crèche « l'arche de Noé »

Madame Aurélie CLAVEAU expose que la Commune d'Aixe-sur-Vienne a été sollicitée par Madame RUBAY Aline, porteuse du projet de création d'une micro crèche à Séreilhac, afin de pouvoir bénéficier de la confection de repas fabriqués au sein du Restaurant Scolaire.

Le Restaurant Scolaire effectue déjà ce type de prestations pour le Multi Accueil « Les P'tits Mousses » et pour la micro crèche « Le Repaire des Lutins », il est proposé à l'Assemblée d'apporter une réponse favorable à cette demande.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour la confection de repas pour la Micro-Crèche « l'arche de Noé » avec Madame RUBAY Aline, telle qu'elle est jointe en annexe.

Monsieur René ARNAUD « ... *Tout le monde a pu prendre connaissance de la convention ? Y-a-t-il des questions ? Nous avons été sollicités par cette micro-crèche qui est sortie de terre et qui va ouvrir très bientôt à Séreilhac. Il y a une autre micro-crèche qui est sortie de terre elle- aussi et qui va ouvrir sur Aixe-sur-Vienne en complément de la micro-crèche « Le Repaire des Lutins » et du multi-accueil communautaire « Les P'tits Mousses » ... »*

Madame Martine POTTIER « ... *Oui une question, quels sont les organismes gestionnaires ? Est-ce que se sont des crèches privées ? ... »*

Monsieur René ARNAUD « ... *« Le Repaire des Lutins » et celle qui se construit sur Aixe-sur-Vienne ont des porteurs de projets privés. Le multi-accueil « Les P'tits Mousses » est une crèche communautaire qui est gérée sous forme de délégation de service public par la Mutualité du Limousin. Nous avons un service de restauration scolaire qui a l'habitude de fabriquer ce type de repas. Au départ pour « Les P'tits Mousses » puis après pour « Le Repaire des Lutins », comme nous sommes sur la Communauté de Communes du Val de Vienne, nous avons naturellement étudié la demande. C'était aussi une demande à l'époque de Philippe BRIAT, qui nous avez sollicité en bureau communautaire, puisque cela facilitait l'installation de cette crèche sur sa Commune ... »*

Vote : 29 pour.

☞ Commissions Municipales – Création et désignation des membres

Monsieur René ARNAUD rappelle que l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013, permet au Conseil Municipal de constituer des Commissions « *Chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres* ». Elles se composent uniquement de Conseillers Municipaux et c'est le Conseil Municipal qui fixe leur nombre et les désigne. La représentation proportionnelle est obligatoire en leur sein. La loi ne fixe pas de méthode pour la répartition des sièges de chaque Commission, le Conseil Municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'Assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer, au moins, d'un représentant dans chaque Commission, sans que les différentes tendances ne bénéficient nécessairement toujours d'un nombre de représentants strictement proportionnel au nombre de Conseillers Municipaux qui les composent.

Les Commissions Municipales étudient les questions soumises au Conseil Municipal mais ne peuvent prendre, à la place de ce dernier ou du Maire, aucune décision relative à l'administration municipale (pas de délibération). Elles sont convoquées par le Maire, président de droit. Dans leur première réunion, elles désignent un vice-président. Leur fonctionnement n'est régi par aucune règle particulière. Le Conseil Municipal peut en fixer, le cas échéant, dans son règlement intérieur

Le Conseil Municipal décide de créer 8 Commissions Municipales, composées de 9 membres et du Maire, Président de droit.

- Commission FINANCES PUBLIQUES
- Commission SECURITE
- Commission SPORTS
- Commission URBANISME
- Commission TRAVAUX
- Commission ENVIRONNEMENT
- Commission CULTURE
- Commission AFFAIRES SCOLAIRES

- désigne les membres appelés à siéger au sein de chacune des Commissions ainsi créées, tel que précisé dans le tableau ci-dessous

Monsieur René ARNAUD « ... Je vous avais, me semble-t-il, donné la liste des commissions lors du dernier Conseil Municipal et je vous avais indiqué le nombre de membres de l'opposition pour chacune. Nous avons un tableau pré-rempli avec les membres de la Majorité. Je vais relire et après vous nous direz quels sont les membres de l'opposition. Cela vous convient comme façon de procéder ? ... »

<p><u>FINANCES PUBLIQUES</u></p> <p>Président de droit : le Maire</p>	<p style="text-align: center;"><u>9 Membres :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>7 membres de la Majorité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Monsieur Jean DU BOUCHERON ☞ Monsieur Xavier ABBADIE ☞ Madame Marie-Annick D'ARDAILLON ☞ Monsieur Guy MARISSAL ☞ Monsieur Serge MEYER ☞ Monsieur François VENEL ☞ Monsieur Yves JASMAIN <p style="text-align: center;"><u>2 membres de l'Opposition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Monsieur Alain FONDANECHÉ ☞ Monsieur Cyrille PARRE
<p><u>SECURITE</u></p> <p>Président de droit : le Maire</p>	<p style="text-align: center;"><u>9 Membres :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>8 membres de la Majorité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Monsieur Patrice POT ☞ Monsieur Nicolas ANDRIEUX ☞ Monsieur Patrick BENAYOUN ☞ Madame Béatrice BOTHIER ☞ Madame Catherine FEVRIER ☞ Monsieur Yves JASMAIN ☞ Madame Christelle THORÉ ☞ Monsieur Xavier ABBADIE <p style="text-align: center;"><u>1 membre de l'Opposition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Monsieur Cyrille PARRE
<p><u>SPORTS</u></p> <p>Président de droit : le Maire</p>	<p style="text-align: center;"><u>9 Membres :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>8 membres de la Majorité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Monsieur Claude MONTIBUS ☞ Monsieur François VENEL ☞ Madame Catherine FEVRIER ☞ Madame Christiane GADAUD ☞ Madame Florence LE BEC ☞ Monsieur Marc LIEBSCHUTZ ☞ Madame Stéphanie MERCIER ☞ Madame Marie-Claire SELLAS <p style="text-align: center;"><u>1 membre de l'Opposition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Monsieur Cyrille PARRE

<p style="text-align: center;"><u>URBANISME</u></p> <p style="text-align: center;">Président de droit : le Maire</p>	<p style="text-align: center;"><u>9 Membres :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>8 membres de la Majorité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✉ Monsieur Yves JASMAIN ✉ Monsieur Xavier ABBADIE ✉ Monsieur Nicolas ANDRIEUX ✉ Madame Christiane GADAUD ✉ Monsieur Patrice POT ✉ Madame Amanda SABOURDY ✉ Monsieur Laurent THARAUD ✉ Madame Christelle THORÉ <p style="text-align: center;"><u>1 membre de l'Opposition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✉ Monsieur Alain FONDANECHÉ
<p style="text-align: center;"><u>TRAVAUX</u></p> <p style="text-align: center;">Président de droit : le Maire</p>	<p style="text-align: center;"><u>9 Membres :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>8 membres de la Majorité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✉ Monsieur Xavier ABBADIE ✉ Monsieur Nicolas ANDRIEUX ✉ Monsieur Yves JASMAIN ✉ Madame Monique LE GOFF ✉ Monsieur Patrice POT ✉ Monsieur François VENEL ✉ Madame Christelle THORÉ ✉ Monsieur Jean DU BOUCHERON <p style="text-align: center;"><u>1 membre de l'Opposition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✉ Monsieur Alain FONDANECHÉ
<p style="text-align: center;"><u>ENVIRONNEMENT</u></p> <p style="text-align: center;">Président de droit : le Maire</p>	<p style="text-align: center;"><u>9 Membres :</u></p> <p style="text-align: center;"><u>7 membres de la Majorité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✉ Madame Amanda SABOURDY ✉ Monsieur Xavier ABBADIE ✉ Madame Marie-Christine BONNETAUD ✉ Madame Béatrice BOTHIER ✉ Madame Monique LE GOFF ✉ Monsieur Marc LIEBSCHUTZ ✉ Madame Florence LE BEC <p style="text-align: center;"><u>2 membres de l'Opposition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✉ Madame Martine POTTIER ✉ Madame Angélique COUTURIER

<p><u>CULTURE</u></p> <p>Président de droit : le Maire</p>	<p><u>9 Membres :</u></p> <p><u>8 membres de la Majorité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✉ Monsieur Guy MARISSAL ✉ Madame Marie-Christine BONNETAUD ✉ Madame Béatrice BOTHIER ✉ Madame Aurélie CLAVEAU ✉ Madame Marie-Annick D'ARDAILLON ✉ Madame Catherine FEVRIER ✉ Madame Christiane GADAUD ✉ Madame Stéphanie MERCIER <p><u>1 membre de l'Opposition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✉ Madame Martine POTTIER
<p><u>AFFAIRES SCOLAIRES</u></p> <p>Président de droit : le Maire</p>	<p><u>9 Membres :</u></p> <p><u>8 membres de la Majorité</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✉ Madame Aurélie CLAVEAU ✉ Monsieur Jean DU BOUCHERON ✉ Madame Florence LE BEC ✉ Monsieur Guy MARISSAL ✉ Madame Amanda SABOURDY ✉ Madame Marie-Claire SELLAS ✉ Monsieur Marc LIEBSCHUTZ ✉ Madame Stéphanie MERCIER <p><u>1 membre de l'Opposition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✉ Madame Angélique COUTURIER

Vote : 29 pour.

Monsieur René ARNAUD « ... Je vais vous donner les dates de réunion des commissions, Commission Culture le vendredi 19 juin à 16h00, Commission Affaires Scolaires le vendredi 19 juin à 17h30, Commission Finances Publiques le lundi 22 juin à 17h00, Commission Sports le mardi 23 juin à 17h30, Commission Urbanisme le jeudi 25 juin à 17h30, Commission Environnement le mardi 07 juillet à 18h00, Commission Sécurité le mercredi 08 juillet à 17h30, Commission Travaux le jeudi 09 juillet à 16h30. Nous réunirons ces Commissions au plus vite pour que nous puissions élire le vice-Président et aussi pour certaines Commissions il y a l'étude des subventions aux associations. Pour les autres cela ira un petit peu plus vite, il n'y a pas forcément de dossiers présentés dès la première réunion. Il y en aura toujours quelques un mais cela permettra de prendre contact et de pouvoir évoquer les sujets que chacun des membres souhaite voir traiter dans la Commission. Bien évidemment par la suite, les dates de réunion pourront être fixées d'une Commission sur l'autre. Là, nous étions obligés de faire vite surtout que nous devons voter les subventions, enfin nous devons, il vaudrait mieux que nous votions les subventions au Conseil Municipal du 02 juillet, donc que cela puisse être envisagé par la Commission Finances Publiques. Nous avons un tout petit souci parce qu'il y a la Commission Sports qui n'aura pas pu se dérouler avant la réunion de la Commission Finances Publiques. La Commission Finances Publiques envisagera les grandes lignes au niveau des subventions et de toute façon le tableau des subventions est voté non pas en commission des Finances Publiques mais lors du Conseil Municipal. Monsieur Patrice POT demande le lieu de ces réunions. Nous allons procéder maintenant aux convocations, la plupart devrait avoir lieu salle du Jumelage afin que nous puissions loger les 9 personnes plus le personnel administratif. D'habitude, en « temps normal » c'est salle Pierre Desproges à la Mairie mais là les distances sont plus difficiles à respecter ... »

☛ Désignation des Délégués et Représentants

Monsieur René ARNAUD rappelle que selon l'article 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales « ...Le Conseil Municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ... ».

Le Conseil Municipal peut procéder à tout moment au remplacement de délégués qu'il a désignés pour siéger au sein d'organismes extérieurs ; il en est de même pour la désignation au conseil d'administration d'une association.

En l'absence de précisions utiles sur le choix des délégués ou représentants, dans les textes régissant un organisme, avis du Conseil d'Etat en date du 28 octobre 1986,

« ... Le représentant d'une Assemblée Délibérante ne peut être choisi qu'au sein de cette Assemblée. A l'inverse, et sauf disposition contraire, la personne appelée à représenter une Collectivité Territoriale dans un organisme extérieur, même si elle est désignée par l'Assemblée Délibérante de la Collectivité, peut être choisie en dehors de cette Assemblée »

Il est proposé à l'Assemblée de se prononcer sur la désignation des délégués appelés à représenter la Collectivité au sein d'organismes extérieurs, tel que précisé dans le tableau ci-dessous.

Le Conseil Municipal désigne les délégués et représentants appelés à représenter la Commune au sein d'organismes extérieurs, tel que précisé dans le tableau ci-dessous.

SYNDICAT ENERGIES DE LA HAUTE-VIENNE	<u>2 représentants</u> ☛ Monsieur Xavier ABBADIE ☛ Monsieur Yves JASMAIN
Conseil d'Administration du Collège JB. COROT	<u>1 titulaire</u> ☛ Monsieur René ARNAUD <u>1 suppléant</u> ☛ Madame Aurélie CLAVEAU
CONSEIL DE L'ECOLE MATERNELLE	<u>1 titulaire</u> ☛ Madame Aurélie CLAVEAU <u>1 suppléant</u> ☛ Madame Florence LE BEC
CONSEIL DE L'ECOLE ELEMENTAIRE	<u>1 titulaire</u> ☛ Madame Aurélie CLAVEAU <u>1 suppléant</u> ☛ Madame Florence LE BEC
CONSEIL D'ADMINISTRATION ETABLISSEMENT DU SAUVEUR	<u>1 titulaire</u> ☛ Monsieur Jean DU BOUCHERON <u>1 suppléant</u> ☛ Madame Catherine FEVRIER

<p>CONSEIL DE LA VIE SOCIALE HANDAS</p>	<p><u>1 titulaire</u> ↵ Madame Marie-Claire SELLAS</p> <p><u>1 suppléant</u> ↵ Monsieur René ARNAUD</p>
<p>CONSEIL DE LA VIE SOCIALE M.A.S.</p>	<p><u>1 titulaire</u> ↵ Madame Marie-Claire SELLAS</p> <p><u>1 suppléant</u> ↵ Monsieur René ARNAUD</p>
<p>CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DU CENTRE D'ADAPTATION PROFESSIONNELLE DE L'APSAH</p>	<p><u>1 représentant</u> ↵ Monsieur Claude MONTIBUS</p>
<p>ASSOCIATION DES COMMUNES JUMELEES DE NOUVELLE AQUITAINE</p>	<p><u>3 délégués</u> ↵ Le Maire ou son représentant ↵ Le Président du Comité de Jumelage ↵ Madame Marie-Claire SELLAS</p>
<p>COMITE SYNDICAL DE LA FORET DES LOGES</p>	<p><u>1 titulaire</u> ↵ Madame Amanda SABOURDY</p> <p><u>1 suppléant</u> ↵ Madame Monique LE GOFF</p>
<p>ACTION FACADES Le Maire ou son représentant et</p>	<p><u>2 titulaires</u> ↵ Monsieur Yves JASMAIN ↵ Monsieur Guy MARISSAL</p> <p><u>2 suppléants</u> ↵ Monsieur Patrice POT ↵ Monsieur François VENEL</p>
<p>Conseil Administration MISSION LOCALE RURALE</p>	<p><u>1 titulaire</u> ↵ Madame Monique LE GOFF</p> <p><u>1 suppléant</u> ↵ Madame Florence LE BEC</p>
<p>CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RESIDENCE DE L'AIXETTE</p>	<p>↵ Monsieur René ARNAUD</p>
<p>Conseil d'Administration du Comité des Fêtes</p>	<p><u>4 représentants</u> ↵ Madame Christiane GADAUD ↵ Madame Catherine FEVRIER ↵ Monsieur Claude MONTIBUS ↵ Madame Christelle THORÉ</p>
<p>Parc Naturel Régional Périgord Limousin</p>	<p><u>1 titulaire</u> ↵ Madame Christelle THORÉ</p> <p><u>1 suppléant</u> ↵ Madame Amanda SABOURDY</p>

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE DE JUMELAGE D'Aixe-sur-Vienne Le Maire ou son représentant et	<u>5 délégués</u> ↪ Monsieur Claude MONTIBUS ↪ Madame Marie-Claire SELLAS ↪ Monsieur Jean DU BOUCHERON ↪ Madame Christiane GADAUD ↪ Madame Catherine FEVRIER
---	--

Vote : 29 pour.

☞ Comité Technique – Désignation des membres élus

Monsieur René ARNAUD expose que chaque collectivité comptant plus de cinquante Agents doit en être dotée. Les Comités Techniques sont consultés sur l'organisation des services, la durée et l'aménagement du temps de travail ainsi que sur les suppressions d'emplois et, de manière générale, sur toutes les décisions qui ont un impact collectif sur les agents.

Le Comité Technique est composé de représentants de la Collectivité Territoriale et du personnel. Le nombre de représentants titulaires du personnel est fixé dans les limites suivantes :

Lorsque l'effectif de la Collectivité est au moins égal à 50 et inférieur à 350 : 3 à 5 représentants

Ce nombre ne peut être modifié qu'à l'occasion d'élections au Comité Technique. La durée du mandat des représentants du personnel est fixée à 4 ans (au lieu de 6 ans **jusqu'à présent**) et la durée du mandat des représentants des employeurs (élus) reste calquée sur la durée du mandat local (6 ans).

Les représentants du personnel ont été élus lors des dernières élections professionnelles en date du 06 décembre 2018.

Monsieur René ARNAUD « ... *Donc c'est en 2022, je regarde Madame HAREAU, que le personnel pourra renouveler ses représentants ...* »

Il appartient à l'Assemblée de désigner les représentants de la Collectivité Territoriale amenés à siéger au sein du Comité Technique.

Le Conseil Municipal désigne les élus suivants afin de siéger au sein du Comité Technique

Représentants titulaires

Majorité

- Monsieur René ARNAUD
- Monsieur Patrice POT
- Madame Monique LE GOFF
- Monsieur Claude MONTIBUS

Opposition

- Madame Martine POTTIER

Représentants suppléants

Majorité

- Madame Florence LE BEC
- Monsieur François VENEL
- Madame Marie-Annick D'ARDAILLON
- Madame Christelle THORÉ

Opposition

- Monsieur Alain FONDANECHÉ

précise que le Comité Technique fonctionnera avec les représentants du personnel en fonction, et ce jusqu'aux prochaines élections qui devraient avoir lieu en décembre 2022.

Vote : 29 pour.

☛ Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail – Désignation des membres élus

Monsieur René ARNAUD rappelle que le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est obligatoire dans toutes les collectivités comptant au moins cinquante Agents. Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est consulté pour avis sur les sujets d'ordre général intéressant la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents, l'amélioration des conditions de travail, l'analyse des risques professionnels ou encore les projets importants d'introduction de nouvelles technologies. Il se réunit au moins 3 fois dans l'année.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail est composé de représentants de la Collectivité Territoriale et de représentants désignés par les Organisations Syndicales. Le nombre de représentants de la Collectivité ne peut excéder le nombre de représentants désignés par les Organisations Syndicales.

L'Organe Délibérant de la Collectivité auprès duquel est placé le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail fixe le nombre de représentants de la Collectivité et le nombre de représentants du personnel.

Toutefois le nombre des membres titulaires des représentants du personnel ne saurait être inférieur à trois ni supérieur à cinq dans les Collectivités employant au moins cinquante Agents et moins de deux cent Agents.

L'Autorité Territoriale désigne les représentants de la collectivité parmi les membres de l'Organe Délibérant, ou parmi les Agents de la collectivité.

Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de la Commune d'Aixe-sur-Vienne compte actuellement cinq représentants du personnel.

Le Conseil Municipal décide de fixer à 5 le nombre de représentants titulaires de la Collectivité et à 5 le nombre de représentants suppléants de la Collectivité et désigne les représentants de la Collectivité suivants afin de siéger au sein du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Représentants titulaires

Majorité

- Monsieur René ARNAUD
- Monsieur Patrice POT
- Madame Monique LE GOFF
- Madame Dominique DELAGE (en tant que Directrice Générales des Services)

Opposition

- Monsieur Alain FONDANECHÉ

Représentants suppléants

Majorité

- Monsieur Claude MONTIBUS
- Madame Florence LE BEC
- Madame Marie-Annick D'ARDAILLON
- Madame Sylvie GAYOUT (qui n'est pas élue)

Opposition

- Monsieur Cyrille PARRE

Monsieur René ARNAUD « Ces 2 instances sont coachées, si l'on peut dire, par Madame HAREAU, Directrice des Ressources Humaines qui nous a d'ailleurs indiqué récemment que d'ici 1 à 2 ans il y aura fusion, pour la fonction publique territoriale, de ces 2 instances comme cela a dû être le cas dans le privé, si je ne me trompe pas ... »

Vote : 29 pour.

☛ Commission de contrôle de la régularité de la liste électorale

Monsieur René ARNAUD expose que cette commission statue sur les recours administratifs préalables obligatoires (RAPO). Il faut tout d'abord rappeler que la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016, dite loi Pochon-Warssmann, a considérablement modifié le code électoral.

La création du Répertoire Electoral Unique (REU) permet de centraliser toutes les listes électorales de France, lesquelles sont mises à jour par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

Monsieur René ARNAUD « ... *C'est depuis les élections Européennes que nous avons eu ce répertoire unique je crois. C'est la première année et cela a fonctionné aussi pour les élections Municipales plus récemment ...* »

Dans chaque Commune, existait l'ancienne commission de révision des listes électorales ; C'est le Maire qui décide des inscriptions et des radiations sur le territoire de sa commune. L'article L 17 du code électoral précise : " Les listes électorales sont permanentes. Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer à un scrutin, sont déposées au plus tard le sixième vendredi précédant ce scrutin".

Ensuite, l'article L 18 fixe la nouvelle procédure : le Maire vérifie la demande d'inscription de l'électeur et il statue sur cette demande dans un délai de cinq jours ; le Maire radie les électeurs qui ne remplissent plus les conditions d'inscription. Les décisions prises par le Maire sont notifiées aux électeurs intéressés et transmises à l'INSEE aux fins de mise à jour du répertoire électoral unique.

En corollaire de ce nouveau pouvoir reconnu aux Maires, le législateur a prévu la création dans chaque commune **d'une Commission de contrôle** qui se réunit au moins une fois l'an et en tout état de cause entre le 24ème et le 21ème jour avant chaque scrutin.

Elle est constituée, dans les communes de 1 000 habitants et plus :

- *Lorsque trois listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, de trois conseillers municipaux appartenant à la liste majoritaire pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale, et de deux conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième et à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans les mêmes conditions que ci-dessus.*

- Lorsque deux listes ont obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement,

de trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints au maire titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur les listes électorales, et de deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges pris dans les mêmes conditions que ci-dessus.

Les membres de la Commission de contrôle sont présentés au représentant de l'Etat dans le département par le Maire parmi ceux qui répondent aux conditions fixées par la loi. C'est le représentant de l'Etat dans le département qui nomme par arrêté les membres de la commission pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal désigne

- Monsieur Serge MEYER
- Monsieur François VENEL
- Madame Catherine FEVRIER
- Madame Martine POTTIER
- Monsieur Cyrille PARRE

En qualité de membres de la commission de contrôle de la régularité de la liste électorale.

Monsieur René ARNAUD « ... *Si je lis bien, il faut que le représentant de l'Etat valide cette liste que je soumetts au vote du Conseil municipal ...* »

Vote : 29 pour.

☛ Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Désignation des Commissaires

Monsieur René ARNAUD expose que l'article 1650-1 du Code Général des Impôts prévoit que dans chaque Commune, il est institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Cette Commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale. Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La Commission Communale des Impôts Directs est composée du Maire ou d'Adjoint délégué, Président de la Commission et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, désignés par le Directeur Régional/Départemental des Finances Publiques, sur une liste de contribuables, en nombre double (32 personnes si la population de la Commune est supérieure à 2 000 habitants) dressée par le Conseil Municipal.

La désignation des commissaires doit être effectuée dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'Organe Délibérant de la Commune.

La liste proposée par le Conseil Municipal doit être composée de :

- 16 noms pour les commissaires titulaires
- 16 noms pour les commissaires suppléants

Conditions à remplir par les personnes proposées pour être commissaires

Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne, âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la Commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Conseil Municipal désigne comme commissaires appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
▪ Emmanuelle DU BOUCHERON	▪ Xavier ABBADIE
▪ Marie-Noëlle DUMOND	▪ Nicolas ANDRIEUX
▪ Jean-Claude DUPUY	▪ Martine CELAS
▪ Christiane GADAUD	▪ Aurélie CLAVEAU
▪ Christian ILLY	▪ Raymond GRANCOING
▪ Yves JASMAIN	▪ Michel GRANET
▪ Annie LABRACHERIE	▪ Pascal LAUMONERIE
▪ Monique LE GOFF	▪ Florence LE BEC
▪ Jean-Claude LEONARD	▪ Annie MONTIBUS
▪ Manuela MEYER	▪ Martine PAUZET
▪ Jean- Pierre MORANGE	▪ Alain RAYMONDEAU
▪ Patrice POT	▪ Amanda SABOURDY
▪ Marie-Claire SELLAS	▪ Christelle THORÉ
▪ Laurent THARAUD	▪ Alain VACHEYROUX
▪ Martine POTTIER	▪ Angélique COUTURIER
▪ Alain FONDANECHÉ	▪ Cyrille PARRE

Monsieur René ARNAUD « ... Je vous propose de passer au vote sur cette liste sachant que c'est le Directeur des Finances Publiques, in fine, qui donnera la liste retenue. ... »

Vote : 29 pour.

Monsieur René ARNAUD « ... Nous avons la parité parfaite dans chaque colonne ... »

☛ Election des représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale

Monsieur rappelle que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le Maire. Il comprend en nombre égal, au maximum huit des membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

Par délibération n°2020/29 en date du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a fixé à 6, le nombre d'Administrateurs élus, appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS et à 6 le nombre d'Administrateurs nommés par le Maire.

S'agissant des membres nommés, une campagne d'information à destination des associations visées à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles a été lancée le 26 mai 2020 (affichage, presse, supports communication web de la commune et courriers) avec une date limite fixée au 10 juin 2020. Nous avons reçu un accord de l'UDAF, du Secours populaire, des Jardins de Cocagne, de la FNATH, du Club de Loisirs Aixois et du Secours Catholique.

Les membres élus en son sein par le Conseil Municipal le sont au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

Chaque groupe politique ayant proposé une liste de candidats, et en application des articles L.123-6 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il convient de procéder à l'élection des Administrateurs issus du Conseil Municipal.

Monsieur René ARNAUD « ... Nous avons une liste pour la Majorité que je vais énoncer et après nous vous demanderons votre liste. Donc pour la Majorité Marie-Claire SELLAS, Monique LE GOFF, Catherine FEVRIER, Christiane GADAUD, Patrick BENAYOUN et Claude MONTIBUS ... »

Madame Martine POTTIER « ... De notre côté, Angélique COUTURIER, Martine POTTIER, Cyrille PARRE, Alain FONDANECHÉ ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Après, nous avons deux solutions, soit nous avons tout le matériel pour participer au vote avec enveloppe, soit, nous avons fait comme cela il y a 6 ans mais ce n'est pas forcément la solution que nous allons adopter cette année, nous disons 5 pour la Majorité et 1 pour l'Opposition. Dites moi ce que vous souhaitez. Vous pouvez prendre le temps de vous concerter Messieurs, Mesdames ... »

Madame Martine POTTIER « ... Oui d'accord ... »

Monsieur René ARNAUD « ... L'avantage d'avoir édité des listes c'est que s'il y a une personne, Majorité ou Opposition qui pour une raison ou une autre ne peut plus siéger au CCAS nous prenons le suivant sur la liste. Il y a 6 ans, je pense que nous avons fait une erreur, c'est que nous avons donné des noms en majorité Opposition mais uniquement en nombre suffisant. Il n'y a pas eu de soucis mais s'il y en avait eu il me semble qu'il aurait fallu refaire un vote. Donc là s'il y a quelqu'un qui ne peut plus siéger, ou ne souhaite pas siéger, que ce soit Majorité ou Opposition, nous avons bien noté les deux listes, même si le scrutin n'est pas effectif, cela veut dire que nous prendrons le ou la suivante sur la liste. C'est clair ? puisque vous allez avoir le règlement lors de la première réunion du CCAS, le mardi 23 juin à 14h00. Nous vous enverrons dès demain tous les éléments. Si nous sommes d'accord sur 5 et 1, cela donnerait Marie-Claire SELLAS, Monique LE GOFF, Catherine FEVRIER, Christiane GADAUD, Patrick BENAYOUN et Angélique COUTURIER pour l'opposition, qui représenteraient les élus au sein du CCAS. Nous allons procéder à un vote sur ces 6 noms ... »

Le Conseil Municipal désigne comme représentants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale, les élus suivants :

Majorité

- Madame Marie-Claire SELLAS
- Madame Monique LE GOFF
- Madame Catherine FEVRIER
- Madame Christiane GADAUD
- Monsieur Patrick BENAYOUN

Opposition

- Madame Angélique COUTURIER

Vote : 29 pour.

Monsieur René ARNAUD « ... J'ai pris un arrêté par rapport aux candidatures qui ont été proposées donc je peux vous donner le nom des personnes qui représentent les différents organismes :

Pour l'Union Départementale des Affaires Familiales, c'est Monsieur Wali NOURESTANI qui est entre autre Directeur de la Maison familiale de Beynac,

Pour la Fédération Nationale des Accidentés et des Travailleurs Handicapés c'est Madame Ginette BUISSON qui est membre du bureau de cette association

Pour le Club de Loisirs Aixois, c'est Madame Christine TREILLARD qui en est Présidente,

Pour le Secours Populaire c'est Monsieur Pierre GAUTHIER qui en est Président,

Pour le Secours Catholique c'est Madame Raymonde BAUWIN RICHE, qui est Présidente

Pour l'Association d'Insertion des Jardins de Cocagne, c'est Madame Christine BRULEY, je ne sais pas si elle est membre du bureau ou bénévole mais qui participait déjà.

Sauf erreur de ma part, nous n'avons pas reçu d'autres candidatures, ce qui justifiait bien que nous ayons pris la décision de réduire le nombre de membres du CA. Je vous ai parlé de la première réunion et le premier CCAS élira une commission permanente dans laquelle il y a 3 membres de la Majorité et 1 membre de l'Opposition. Cette commission permanente je vous propose de la réunir le jeudi 25 juin à 14h00 pour examiner les subventions qui correspondent au domaine du CCAS comme pour les Commissions municipales tout à l'heure. La réunion précédente du CCAS sera le mardi 23 juin à 14h aussi. Sur les convocations, nous vous indiquerons le lieu ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Nous arrivons au terme de ce Conseil Municipal analogue au Conseil Communautaire de jeudi avec fixation de l'ensemble des représentants des Commissions. J'ai quelques informations à vous donner si vous voulez bien. Je ne vais pas vous parler des écoles puisque vous avez tous entendu le Président de la République hier soir. L'Inspectrice d'Académie a écrit au Directeur, et je suis en copie d'un courrier où elle dit qu'il est urgent d'attendre les protocoles pour savoir ce qu'il va se passer. L'idée est de pouvoir accueillir tous les élèves à partir du lundi 22 juin y compris pour les collèges Monsieur PARRE ? Cela c'est la volonté affichée après nous avons une réunion avec les deux Directeurs. Tout le monde est dans l'expectative et nous verrons au fur et à mesure des informations qui nous parviendront.

Après je pense que dans les annonces du Président il n'y avait pas grand-chose d'autres qui nous concerne directement, puisque nous étions déjà en zone verte. Ensuite, vous allez sûrement être interpellés par la présence de caravanes de gens du voyage à deux endroits de la Commune, un dans la ZAC sur l'aire de retournement après « Bon plan bon pneu » et « le contrôle technique » et aussi derrière le tennis, sous les arbres. C'est exceptionnel cette année, c'est la première fois depuis 6 ans que nous avons cette problématique. L'aire d'accueil qui est gérée par la Communauté de Communes du Val de Vienne ferme tous les ans 3 semaines ou 1 mois, là il était prévu une fermeture d'un mois afin de mener à bien des travaux d'entretien. Avec le confinement, les Agents n'ont pas pu maîtriser la végétation et il y a donc besoin d'un travail de tonte et de rotofil qui ne peut pas se réaliser en présence de caravanes pour les motifs que vous imaginez de projection de pierres. Pour cet entretien-là il est nécessaire que l'aire d'accueil soit complètement vide. L'aire d'accueil d'Aixe-sur-Vienne est en bon état, elle n'est pas dégradée, c'est de l'entretien courant qui a lieu tous les ans de nettoyage, de désinfection. Cette année était une année exceptionnelle du fait du confinement et il y a un groupe de voyageur qui nous avait fait savoir depuis quelques temps qu'ils avaient une jeune femme enceinte qui allait bientôt accoucher. Ils nous ont produit un certificat médical disant que cette personne ne pouvait pas faire de route. Cela fait une quinzaine de jours qu'ils nous demandaient de trouver une solution que le Président de la Communauté de Communes a essayé de trouver mais il n'a rien à leurs proposer. Ce sont donc ces gens-là qui sont derrière le tennis. Un autre qui n'avait rien dit en partant de l'aire d'accueil samedi, n'a rien trouvé de mieux que de s'installer sur le petit terrain de foot près de l'Aurence en passant, et cela c'est la première fois que l'on nous le fait, sous le pont SNCF. Avec le Président de la Communauté de Communes, nous avons réussi à négocier le départ des installations sportives, et malheureusement ils sont maintenant sur la ZAC, ce qui n'est pas sans poser de problèmes. Voilà la situation, nous avons une réunion à la Communauté de Communes cette après-midi pour voir comment faire en sorte que les travaux sur l'aire d'accueil se réalisent le plus vite possible afin que ce stationnement sauvage dure lui aussi le moins longtemps possible. Nous sommes en train de travailler sur d'autres hypothèses mais qui sont très restreintes puisque les aires d'accueil qui sont ouvertes n'ont aucune place. J'ai téléphoné samedi au Secrétaire Général, c'est lui qui était de permanence à la Préfecture, qui m'a parlé de l'aire de grand passage de Feytiat, sauf que la Communauté Urbaine ne veut pas ouvrir l'aire de grand passage de Feytiat pour quelques caravanes. Cette aire est théoriquement réservée aux missions évangéliques qui cette année n'ont pas lieu d'être. Voilà la situation avec les explications et c'est tout ce que je peux vous dire pour l'instant malheureusement.

Je vais vous donner la liste des élus représentant le Conseil Municipal dans les quartiers. Nous en avons parlé ensemble avec Madame LE GOFF. Il n'y a pas besoin de vote du Conseil Municipal mais l'avantage c'est que cela

sera acté dans le compte-rendu et que cela sera officialisé. Nous reprendrons les réunions dans les quartiers au plus vite, en fonction des conditions sanitaires possibles de réunion.

Quartier n°1 Patrice POT, cela n'a pas changé,

quartier n°2 Christiane GADAUD, cela n'a pas changé,

quartier n°3 Béatrice BOTHIER,

quartier n°4 Marie-Annick D'ARDAILLON,

quartier n°5, cela n'a pas changé c'est Catherine FEVRIER,

quartier n°6 cela sera Nicolas ANDRIEUX, c'était avant Claude MONTIBUS mais il va se déplacer vers le quartier n°7 pour éviter à Nicolas ANDRIEUX d'aller dans une zone qui est plus loin de chez lui

quartier n°8 cela n'a pas changé c'est Monique LE GOFF qui est Adjointe en charge des Instances Participatives, donc des Comités de Quartiers.

quartier n°9, cela n'a pas changé non plus c'est Marie-Claire SELLAS

quartier n°10 Christelle THORÉ, c'était déjà elle

quartier n°11 Marie-Christine BONNETAUD

quartier n°12 François VENEL.

Le bulletin municipal sera distribué fin juillet, semaine 30. Nous vous avons demandé une tribune et vous nous avez fait passer une première version. Il n'y a pas de soucis pour une autre version comme vous nous avez annoncé. Ce bulletin municipal aura comme dossier central la présentation des élus du nouveau Conseil Municipal avec, maintenant que nous les avons validées, la composition des différentes commissions. Comme entre-temps ces commissions se seront réunies, les vice-Présidents seront clairement mentionnés et les missions de chaque commission afin que nos concitoyens puissent savoir quels sont leurs représentants au sein du Conseil Municipal. Nous nous retrouverons ici même le 02 juillet à la même heure. Voilà ce que j'avais à dire ... »

Madame Martine POTTIER « ... J'avais une question puisque nous sommes effectivement dans la création des commissions quid de la création de la commission Appels d'Offres, qui normalement doit siéger aussi dans le cadre municipal ? ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Vous avez prévu une date ? non pas encore ? ... »

Madame Dominique DELAGE « ... Pas le prochain mais ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Oui à la rentrée. En fait, vu la charge de travail à l'heure actuelle, Madame DELAGE m'a dit que nous n'avions pas de besoins urgents, donc la commission Appels d'Offres sera officialisée au Conseil Municipal de rentrée. Il y a aussi la commission, qui porte un nom que je n'ai pas mémorisé, concernant les délégations de services publics et la commission communale d'accessibilité. Il y a donc 3 autres instances qu'il va falloir que nous mettions en place avec un petit peu de décalage puisqu'il y avait moins d'urgence. Pour la commission communale d'accessibilité, j'ai signé des courriers effectivement, il fallait que nous sollicitions les associations de personnes handicapées, entre autres, et donc les courriers sont partis. Je n'ai pas vu passer de retour, donc cela pourra se faire assez vite quand nous aurons les retours, à la rentrée aussi. Y-a-t-il d'autres informations que certains d'entre vous souhaitent donner. Je peux peut-être dire une dernière petite chose. Nous parlions tout à l'heure des écoles et des annonces qui sont faites au plus haut niveau, nous avons les mêmes problématiques au niveau du sport. Le premier Ministre avait annoncé plein de choses à un moment donné et nous avons mis une dizaine de jours à avoir le document et le retour du protocole validé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Nous avons ouvert certaines activités, le canoë-kayak, le billard et le tennis, y compris en intérieur, et nous avons d'autres demandes que nous allons examiner au fur et à mesure. Nous attendons aussi si le discours d'hier soir s'accompagne de mesures plus souples en termes d'utilisation des locaux parce que nous sommes toujours sous le coup des 10 personnes maximum en intérieur. Sauf qu'en intérieur, si nous prenons le centre sportif, il va être bloqué jusqu'à début juillet aussi, il y a une question de le laisser dans cette configuration. Nous pour l'équipement tel que le gymnase, nous avons la problématique du nettoyage entre chaque passage d'associations. Les associations pour lesquelles nous avons autorisé c'est sans les vestiaires, c'est dans les protocoles, éventuellement les sanitaires à condition que les clubs gèrent le nettoyage régulier. C'est très strict. Dès le 02 juin nous avons des demandes mais nous avons eu les éléments que tardivement et voilà pourquoi nous ne sommes « pas réactifs ». Certaines Communes ont pris des arrêtés peut-être un peu plus rapides mais j'ai souhaité avoir tous les éléments. Nous sommes en train de travailler sur la réouverture de la piscine pour le 04 juillet où nous avons un protocole, là-aussi, à faire valider par la Préfecture. Pour la bibliothèque nous allons rester sur un fonctionnement « Réservez et Empruntez » un certain temps même si l'ouverture des bibliothèques a été annoncée. Le camping est ouvert pour ce qui concerne les mobil-homes, les camping-cars qui eux sont autonomes et nous sommes en train de travailler ... Je vous laisse la parole ... »

Madame Dominique DELAGE « ... Nous attendons l'intervention du laboratoire départemental pour l'analyse de l'eau et la recherche de légionnelle qui est obligatoire. Nous avons eu un petit souci quand nous avons remis en route l'installation. Le chauffe-eau était percé donc nous avons eu un peu de décalage. Ils viennent mercredi et il faut attendre une petite dizaine de jours pour obtenir les résultats et ouverture à suivre ... »

Madame Martine POTTIER « ... Avec la réouverture du camping est-ce qu'il est prévu des animations comme cela a pu se passer précédemment ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Jusqu'à présent les animations au camping étaient sous l'égide du Comité des Fêtes. Tant que nous n'avions pas ces éléments en termes de date je n'ai pas repris contact avec le Comité des Fêtes. Tout va dépendre de comment nous pouvons organiser des repas. C'est vrai que si nous avons une distanciation qui reste, ce qui était fait n'est pas imaginable. Après, il n'y a pas que ce type d'animations, nous pouvons réfléchir à d'autres. Je vous l'avais dit, j'avais choisi de reporter le feu du 14 juillet car nous avons trop d'incertitudes. Nous avons un accord verbal avec l'artificier pour le 29 août puisque nous nous étions dit, nous l'avions évoqué avec Monsieur FONDANECHÉ et Madame POTTIER, quand nous étions rencontrés avec Monsieur MONTIBUS, qu'il faudrait arriver à retrouver des activités intéressantes qui mobilisent les gens et les amènent sur la Commune. Si les signaux sont toujours au vert, un feu d'artifice le 29 août à la fin de l'été cela serait un signal fort pour la rentrée. Il faut que nous le recontactions et que nous ayons tous les éléments. Nous sommes toujours soumis à autorisation. Nous attendons un peu car il faut que les informations retombent au niveau local avant de prendre une décision ... »

Monsieur Claude MONTIBUS « ... Nous avons évoqué, hier ou avant-hier, avec les responsables départementaux du Téléthon qu'Aixe-sur-Vienne serait ville de lancement du Téléthon. La date retenue serait le 19 septembre. Cela impliquerait la mobilisation des associations, des partenaires et de la Mairie. C'est à l'état de projet mais cette date-là serait effective ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Oui, c'est-à-dire que personne ne sait ce qu'il se passera, je crois que c'est le 05 et le 06 décembre, à 1 jour près ou le 04 et le 05, au mois de décembre. La coordination, même au niveau national, souhaite qu'il y ait un lancement du Téléthon. Il y aura sûrement des façons nouvelles d'organiser des manifestations si nous avons toujours des problématiques sanitaires ... »

Monsieur Claude MONTIBUS « ... Le souhait de l'organisation départementale du Téléthon est que ce lancement se passe à Aixe-sur-Vienne ... »

Monsieur Cyrille PARRE « ... Je souhaite obtenir des informations quant à l'ouverture des stades pour pouvoir accueillir des enfants notamment ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Ouverture des stades, alors je ... »

Monsieur Cyrille PARRE « ... Notamment puisque je vous avais fait passer le protocole donné par la FFR, pour le rugby où c'est vraiment par rapport au nombre d'enfants sur un terrain. C'était pour voir s'il y avait possibilité qu'il soit ouvert au moins jusqu'au début juillet ... »

Monsieur René ARNAUD « ... D'un point de vue technique, c'est possible ? ... »

Monsieur Cyrille PARRE « ... Nous ne parlons pas de vestiaires, juste la partie herbée, le terrain pas les vestiaires ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Je ne sais plus ce qui avait été évoqué. Monsieur ABBADIE c'est vous qui étiez au planning l'autre jour, je vous laisse la parole ... »

Monsieur Xavier ABBADIE « ... La décision n'a pas été prise. Ce que nous avons évoqué avec les services techniques c'est que, comme ce que je vous disais tout à l'heure, il y a une partie du stade qui a été refaite très récemment. Le risque que nous prenons à chaque fois c'est, qu'à partir du moment où l'on commence à autoriser l'accès sur les stades, qu'il y ait forcément des débordements. Je ne suis pas sûr qu'il faille autoriser l'accès sur les terrains. Pour autant est-ce qu'il n'y a pas une solution qui pourrait être trouvée de manière transitoire, c'est-à-dire, est ce qu'il y a vraiment besoin d'ouvrir ces stades actuellement, surtout que la période est quand même assez restreinte jusqu'à début juillet ? Est-ce qu'il n'y a pas moyen d'autoriser les jeunes à aller par exemple sur le parc des Roches Bleues, ou sur le plateau des Grangettes ? Honnêtement nous trouverions une solution qui convienne à chacun sans aller prendre le risque de piétiner les terrains, j'avoue que cela nous arrangerait. Aujourd'hui nous venons de mettre une somme aux alentours de 10 000,00 €. Je ne sais pas ce que vous en pensez en tant que contribuable mais personnellement s'ils pouvaient aller courir ailleurs j'avoue que cela m'arrangerait. Autant éviter de prendre des risques là-dessus. Je pense que ce serait plus sage, surtout que la période sur laquelle ils vont pouvoir courir, le besoin il est pour une quinzaine de jours. Je pense que si chacun pouvait trouver un compromis, ce serait très bien mais je pense que techniquement parlant, il vaut mieux laisser les stades dans l'état où ils sont. Je sais il y a des incivilités déjà, il y en a qui commencent à courir sur le terrain d'honneur, oui cela nous ne l'empêcherons pas ... »

Monsieur René ARNAUD « ... Nous allons en reparler et nous vous ferons une réponse au plus vite. Nous pouvons signaler aussi le terrain qui est là-dedans, que nous entretenons régulièrement et que certaines associations ont déjà demandé. A partir du moment où il s'agit d'un espace public et où il y a moins de 10 personnes, il n'y a pas besoin d'autorisation municipale ... »

Monsieur René ARNAUD clôt la séance du Conseil Municipal.